



## PROCÈS VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2025 A 18H30

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	
<b>Nombre de présents</b>	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	3	Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY, Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE, M. Richard DENOON à M. Cédric MOMPACH.
<b>Absents</b>	4	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mme Cécile CORPELET.
<b>Date de la convocation</b>	05 mars 2025	

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Laurent JACQUES ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et en nommant Mme Nathalie VASSEUR, secrétaire de séance et Mme Aurélie DERASSE, auxiliaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Texte de M. Laurent JACQUES, Maire :**

Chers collègues,

Nous allons étudier ce soir, comme nous le faisons chaque année en mars, les budgets primitifs qui concernent notre commune. Ils sont le reflet des débats que nous avons eus ces dernières semaines lorsque nous avons travaillé sur les orientations budgétaires. Pour cette année 2025, notre budget Ville s'élève à 29 millions d'euros, soit une enveloppe en hausse de 4 % par rapport à l'an dernier.

Dans un contexte difficile, qui nécessite toujours une gestion particulièrement rigoureuse et un suivi scrupuleux de nos dépenses, nous parvenons à consacrer une enveloppe de 10 millions d'euros pour nos investissements. Les choix sont toujours difficiles, car nous voudrions pouvoir engager bien des travaux, mais la contrainte financière est là.

Pour ce qui est de la voirie, nos efforts seront concentrés sur l'avenue Camille Saint-Saëns, avec la dissimulation des réseaux et la réfection de la chaussée. Ces travaux concerneront également les rues Ravel et Charpentier. L'avenue Gounod, dont les réseaux ont été dissimulés en 2024, sera également refaite et un travail sur l'effacement des réseaux sera entrepris rue du 8 mai. Comme prévu, nous poursuivrons également le chantier mené dans le cadre de la réfection du réseau pluvial entre la ville haute et la ville basse pour lutter contre le risque d'inondation. C'est la rue de Paris qui sera concernée cette fois.

Pour améliorer le séjour de nos visiteurs, mais aussi les sorties de nos habitants, nous prévoyons l'installation d'un belvédère permettant d'apprécier le canal de Penthièvre. Dans le même esprit, ce sont trois kiosques qui seront installés sur l'esplanade de la plage pour permettre à des artisans de présenter leur production. Tout près, c'est la toiture du Forum de la plage qui sera refaite.

Toujours dans la section investissement, nous allons procéder au remplacement de plusieurs de nos véhicules thermiques par des modèles électriques, cette motorisation étant adaptée à un usage communal.

Enfin, je vous proposerai d'adopter les taux communaux, qui resteront, cette année encore, inchangés. Pour rappel, les taux n'ont pas augmenté depuis 2010. Celui sur le foncier bâti a même bénéficié d'une baisse de 2 points en 2018. La revalorisation des bases devant être faible, les contribuables verront donc leur pouvoir d'achat « ménagé » en ce qui concerne la fiscalité communale.

Je le disais, et chacun ici le sait bien, il est de plus en plus difficile, depuis plusieurs années, de mettre en place un budget communal qui doit faire face aux dépenses incompressibles, tout en ménageant une somme suffisante pour les investissements, le tout sans recourir à l'emprunt pour ne pas hypothéquer l'avenir.

Cet avenir est d'autant plus préoccupant que la situation internationale ne cesse de poser question et que, quand des réponses sont apportées, elles ne sont guère rassurantes.

Même si je ne partage pas très souvent les idées des représentant d'Horizons, force est de constater que les propos tenus il y a quelques jours à la tribune du Sénat par Claude Malhuret sont, en grande partie, empreints de bon sens. Au-delà des mots relayés par les médias

internationaux, comparant Trump et Musk au « Néron incendiaire » et à un « bouffon sous kétamine », la vision du Président des États-Unis et de celui de la Russie se partageant le monde : « à toi le Groenland, le Canada et Panama, à moi les Pays baltes, la Moldavie, la Géorgie, l'Ukraine », reflètent une réalité qui ne peut que nous préoccuper, nous, Français, nous, Européens.

Cette situation n'est pas sans conséquence sur le marché de l'emploi. L'instabilité, qu'elle soit économique ou politique, encourage à la prudence, tant pour les particuliers que pour les entreprises. Ces dernières ont, comme les collectivités, été frappées par l'augmentation des tarifs ces dernières années. Alors que ceux-ci sont plus maîtrisés, c'est l'incertitude internationale qui pénalise désormais. Autant dire que l'avenir demeure flou pour tous.

Je vous propose de passer à présent à l'ordre du jour.

## Sommaire

<b>DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2023 .....</b>	<b>4</b>
<b>ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE.....</b>	<b>6</b>
<b>DÉLIBÉRATIONS.....</b>	<b>8</b>
<b><u>5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE .....</u></b>	<b><u>8</u></b>
<b>5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES .....</b>	<b>8</b>
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2025 .....	8
<b><u>1. COMMANDE PUBLIQUE.....</u></b>	<b><u>9</u></b>
<b>1.1 MARCHÉS PUBLICS .....</b>	<b>9</b>
AVENANT SMACL - LOT 2 RC ENGIN DE REMONTÉES MÉCANIQUES.....	9
<b><u>3. DOMAINE &amp; PATRIMOINE .....</u></b>	<b><u>12</u></b>
<b>3.1 ACQUISITIONS .....</b>	<b>12</b>
ACQUISITION PARCELLE ZC 103 À M. ET MME FOLLAIN .....	12
<b>3.2 ALIÉNATIONS.....</b>	<b>14</b>
CESSION DU CAMION AUSA M 300 H .....	14
<b><u>6. LIBERTÉS PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE .....</u></b>	<b><u>15</u></b>
<b>6.4 AUTRES ACTES RÉGLEMENTAIRES .....</b>	<b>15</b>
RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA LUDOTHÈQUE.....	15
<b><u>7. FINANCES LOCALES.....</u></b>	<b><u>16</u></b>

<b>7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES .....</b>	<b>16</b>
BUDGET VILLE DU TRÉPORT - CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)....	16
BUDGET VILLE DU TRÉPORT - BP 2025 .....	19
BUDGET AIRES DE CAMPING-CARS - BP 2025 .....	21
BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT - BP 2025 .....	22
<b>7.2 FISCALITÉS .....</b>	<b>23</b>
FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX 2025 .....	23
<b>7.5 SUBVENTIONS .....</b>	<b>24</b>
SUBVENTIONS 2025 - CCAS.....	24
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS .....	26
<b>7.10 DIVERS .....</b>	<b>28</b>
VALORISATION DES MOYENS MATÉRIELS ET LOGISTIQUES MIS À DISPOSITION DES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES - MODIFICATION.....	28
<b><u>8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES.....</u></b>	<b><u>29</u></b>
<b>8.1 ENSEIGNEMENT .....</b>	<b>29</b>
CONVENTION CREL 2024/2025 .....	29
<b>QUESTIONS ORALES.....</b>	<b>31</b>
<b>DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2023</b>	

**2025**

2025/095	25/02/2025	Culture - Contrat de vente d'artiste - Ville du Tréport / Michel Pruvot - guinguette du 10.07.2025 - animation culturelle 2025	Animation culturelle 2025 Guinguette du 10.07.2025, de 16h à 18h30 au forum de la plage Contrat : 1 350,00€ TTC charges sociales et technique incluses À la charge de la Ville : le catering et le paiement des droits d'auteur
2025/096	Signature en cours	Culture - Contrat de vente d'artiste - Ville du Tréport / Patrick THUILLIER - guinguette du 17.07.2025 - animation culturelle 2025	Animation culturelle 2025 Guinguette du 17.07.2025, de 16h à 18h30 au forum de la plage Contrat : 400,00€ TTC charges sociales incluses À la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur
2025/097	Signature en cours	Culture - Contrat de vente d'artiste - Ville du Tréport / Patrick THUILLIER - guinguette du 07.08.2025 - animation culturelle 2025	Animation culturelle 2025 Guinguette du 07.08.2025, de 16h à 18h30 au forum de la plage Contrat : 400,00€ TTC charges sociales incluses À la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur
2025/098	Signature en cours	Convention mise à disposition de matériels et personnel - entretien descente à bateau - Ville / SMPSM	Convention conclue pour un an, renouvelable par tacite reconduction

			Redevance pour 3 interventions annuelles (à titre indicatif valeur 2024 de 523,50€
2025/099	24/02/2025	Convention mise à disposition de terrain pour la culture potagère	Mise à disposition d'un terrain pour culture potagère domaine Crèveœur Durée : 1 an à compter du 1 <sup>er</sup> /03/2025, renouvelable par tacite reconduction sans que la durée totale ne puisse excéder 3 ans Redevance annuelle de 160€
2025/100	24/02/2025	Convention mise à disposition de terrain pour la culture potagère	Mise à disposition d'un terrain pour culture potagère domaine Crèveœur Durée : 1 an à compter du 1 <sup>er</sup> /03/2025, renouvelable par tacite reconduction sans que la durée totale ne puisse excéder 3 ans Redevance annuelle de 160€
2025/101	21/02/2025	Convention d'application 2025 - Commune du Tréport / Conservatoire d'espaces naturels de Normandie	Considérant que le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie Seine s'engage à mener pour l'année 2025 les actions suivantes : ✓Un suivi des 2 espèces floristiques ciblées comme prioritaires dans les précédentes études ; ✓Rapport bilan retraçant les résultats de l'ensemble des suivis. Coût total des actions : 2 424,00€ Co-financement AESN/Région : 1 454,40€ Participation de la Ville : 969,6.0€
2025/102	25/02/2025	Culture - Contrat d'engagement - Ville du Tréport / Véronique Orchestra - guinguette du 31.07.2025 - animation culturelle 2025	Animation culturelle 2025 Guinguette du 31.07.2025 de 16h00 à 18h30, au forum Contrat : - Artiste 1 : 270€ - Artiste 2 : 200€ À la charge de la Ville : les salaires nets des artistes, le paiement des cotisations sociales (guichet unique) et le paiement des droits d'auteur
2025/103	25/02/2025	Culture - Contrat de cession - Ville du Tréport / Version live 76 - concert du 25.10.2025 - animation culturelle 2025	Animation culturelle 2025 Concert du 25.10.2025 de 20h00 à 02h00, à la salle Serge Reggiani Contrat : 3 450€ transport et sonorisation inclus À la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur
2025/104	24/02/2025	Convention de mise à disposition de locaux - avenant 13- Commune du Tréport / Mission locale Dieppe Côte d'Albâtre	Mise à disposition des anciens locaux du CMS Prolongation de la convention d'un an soit jusqu'au 28.02.26 Loyer mensuelle : 1 245,33€ Frais de ménage mensuel : 479,77€
2025/105	26/02/2025	Contrat location cabine - cabine n°517	Location cabine de plage Période du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre 2025 Redevance 1 022,00€

## ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE

2025

2025/083	20/02/2025	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation avenue Jules Massenet	Restriction temporairement de la circulation et du stationnement avenue Jules Massenet tronçon compris entre l'avenue Paul Paray et l'avenue Gustave Charpentier pour permettre le renouvellement du branchement d'eau potable du 1 avenue Jules Massenet L'itinéraire suivant de déviation sera mis en place : - Venant de l'avenue Paul Paray, passant par l'avenue Hector Berlioz, l'avenue Gustave Charpentier jusqu'à l'avenue Jules Massenet.	Du 24 au 28/02/2025 de 08h00 à 17h00
2025/084	20/02/2025	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation avenue Gustave Charpentier	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement avenue Gustave Charpentier tronçon compris entre l'avenue Camille Saint-Saëns et l'avenue Hector Berlioz pour permettre le renouvellement du branchement d'eau potable du 4 avenue Gustave Charpentier L'itinéraire suivant de déviation sera mis en place : - Venant de l'avenue Charles Gounod, passant par l'avenue Camille Saint-Saëns, la rue Maurice Ravel, l'avenue Paul Paray, l'avenue Hector Berlioz jusqu'à l'avenue Gustave Charpentier.	Du 24 au 28/02/2025 de 08h00 à 17h00
2025/085	20/02/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement - giratoire route de Dieppe (rd940), rue Fidel Ducat, chemin de Mancheville, route d'Etalondes (RD78), avenue Camille Saint-Saëns, route d'Eu (RD1915) et avenue du Maréchal Foch (RD1015)	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement des véhicules dans les rues suivantes : giratoire route de Dieppe (RD940), rue Fidel Ducat, chemin de Mancheville, route d'Etalondes (RD78), avenue Camille Saint-Saëns, route d'Eu (RD1915) et avenue du Maréchal Foch (RD1015) pour permettre la création d'un système de vidéoprotection selon les mesures suivantes qui pourront être appliquées individuellement ou dans leur totalité au droit du chantier : - Limitation de vitesse à 30 km/h ; - Interdiction de dépasser totale ou catégorielle ; - Mise en place d'un alternat sur une longueur maximum de 500m ; - Interdiction d'arrêt ou de stationnement.	Du 03 au 19/03/2025 de 08h00 à 17h00
2025/086	20/02/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Ampère	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement des véhicules rue Ampère pour permettre la création d'un système de vidéoprotection	Du 03 au 07/03/2025 de 08h00 à 17h00
2025/087	20/02/2025	Piétonnisation de l'Esplanade du Général Leclerc	Piétonnisation de l'Esplanade du Général Leclerc pendant les week-ends festifs et vacances scolaires d'été en 2025	Du 19 avril au 21 avril, du 08 au 11 mai, du 29 mai au 1er juin, du 07 au 09 juin, de 11h à 23h et du 28 juin au 31 août 2025 de 11h à 01h

2025/088	21/02/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Alexandre Papin	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement des véhicules rue Alexandre Papin tronçon compris entre la petite rue Alexandre Papin et la place de l'Eglise pour permettre la création d'un branchement d'eau potable au 87 rue Alexandre Papin	Le 26/02/2025 durant 1 heure entre 13h30 et 17h00
2025/089	21/02/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement route d'Etalondes (RD78)	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement tronçon compris entre la route de Dieppe (RD940) et le panneau EB20 matérialisant la sortie d'agglomération de la commune du Tréport selon les mesures suivantes qui pourront être appliquées individuellement ou dans leur totalité au droit du chantier : - Limitation de vitesse à 30 km/h ; - Interdiction de dépasser totale ou catégorielle ; - Mise en place d'un alternat sur une longueur maximum de 500m ; - Interdiction d'arrêt ou de stationnement.	Du 10 et 11/03/2025 de 08h00 à 17h00
2025/090	21/02/2025	Occupation temporaire du domaine public à usage commercial - (Carrousel)		
2025/091	21/02/2025	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Amiral Courbet	Échafaudage installé le long du funiculaire rue Amiral Courbet dans le cadre des travaux de réparation des fissures Stationnement autorisé sur 2 emplacements	Du 24/02 au 21/03/2025
2025/092	25/02/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement place de la Poissonnerie « manifestation locale »	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement place de la Poissonnerie	Le 08/03/2025 de 10h à 12h30
2025/093	26/02/2025	ODP 2025 : LE RALLYE		
2025/094	26/02/2025	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Victor Hugo	Échafaudage installé au 45 rue Victor Hugo dans le cadre de l'entretien des fenêtres du 1 <sup>er</sup> étage de l'habitation Stationnement autorisé sur 1 emplacement	Du 25 au 28/02/2025
2025/095	26/02/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement avenue Camille Saint-Saëns	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement des véhicules avenue Camille Saint-Saëns Les déviations suivantes sont mises en place : - Venant de l'avenue Gustave Charpentier, passant par l'avenue Jules Massenet, la rue Ampère, la rue du Dr Bergonié jusqu'à l'avenue Camille Saint-Saëns	Du 11 au 19/03/2025 de 08h00 à 17h00 hors week-end
2025/096	26/02/2025	Prolongation d'une autorisation d'installation d'un échafaudage rue Charles Brasseur	Échafaudage installé au 18 rue Charles Brasseur dans le cadre de la rénovation du pignon de l'habitation située 1 rue Jules Dautresire	Du 01/03 au 04/04/2025
2025/097	26/02/2025	Autorisation d'installation d'une zone de chantier quai François 1 <sup>er</sup>	Installation d'une zone de chantier 9 quai François 1 <sup>er</sup> , dans le cadre du stationnement d'un camion benne pour l'évacuation de gravats par goulotte	Du 04 au 05/03/2025
2025/098	26/02/2025	Arrêté placement oiseaux	Placement d'oiseaux d'un particulier au Grand Refuge de la SPA de Pervençères (61)	27/02/2025 à 11h30

2025/099	28/02/2025	ODP 2025 : LES LUMIERES D'ALICE		
2025/100	04/03/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Alexandre Papin	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Alexandre Papin tronçon compris entre la petite rue Alexandre Papin et la place de l'église pour permettre la création d'un branchement électrique au 87b rue Alexandre Papin	Le 06/03/2025 durant 2 heures de 09h00 à 11h00
2025/101	05/03/2025	ODP 2025 : AMBRE'S SHOES		

## DÉLIBÉRATIONS

### 5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

#### 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2025

**DÉLIB. 2025/021**

Le 11 mars 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	Pour	23
			Contre	0
			Abstention	0
<b>Nombre de présents</b>	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.		
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	3	Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY, Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE, M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
<b>Absents</b>	4	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mme Cécile CORPELET.		
<b>Date de la convocation</b>	05 mars 2025			
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR			
<b>Auxiliaire de séance</b>	Aurélié DERASSE			
<b>Rapporteur</b>	Laurent JACQUES			

Le rapporteur expose :

« Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article 78 ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, le procès-verbal du conseil municipal précédent doit être arrêté lors de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

Considérant que le conseil municipal s'est réuni le 25 février 2025 en séance ordinaire à 18h30 en salle du conseil de l'hôtel de ville du Tréport, je vous propose :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal dudit conseil annexé à la présente délibération. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la proposition susmentionnée.

## **1. COMMANDE PUBLIQUE**

### **1.1 MARCHÉS PUBLICS**

#### **AVENANT SMACL - LOT 2 RC ENGINs DE REMONTÉES MÉCANIQUES**

**DÉLIB. 2025/022**

**Le 11 mars 2025, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	Pour	23
			Contre	0
			Abstention	0
<b>Nombre de présents</b>	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.		
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	3	Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY, Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE, M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
<b>Absents</b>	4	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mme Cécile CORPELET.		
<b>Date de la convocation</b>	05 mars 2025			
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR			

<b>Auxiliaire de séance</b>	Aurélié DERASSE
<b>Rapporteur</b>	Laurent JACQUES

Le rapporteur expose

« Par délibération n° 2021/131, l'assemblée délibérante a autorisé le Maire à signer les pièces du marché de prestations d'assurance pour différents besoins de la Commune avec la société SMACL (lots 1, 2 et 3), avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour 5 années, dans les conditions reprises ci-dessous :

#### Lot 1 - Dommages aux biens et risques annexes

Société retenue	Option de garantie souscrite	Franchises retenues	Taux	Montant de la prime annuelle
SMACL	Offre de base	5 000€ sur tous les risques sauf ceux énoncés dans le cahier des charges	0.64€ HT / m <sup>2</sup> pour la VILLE	36 319.62€ TTC
			0.35€ HT / m <sup>2</sup> pour le CCAS	277.21€ TTC

#### Lot 2 - Responsabilité et risques annexes

Société retenue	Option de garantie souscrite	Franchises retenues	Taux	Montant de la prime annuelle
SMACL	Contrat global « tous risques sauf »	Néant sauf en dommages immatériels non consécutifs 750€	0.12% pour la VILLE	5 630.17€ TTC
			0.10% pour le CCAS	611.15€ TTC
	Responsabilité des engins de remontée mécanique	Néant -sauf dommages matériels / immatériels non consécutifs 800 -dommages résultant d'une atteinte accidentelle à l'environnement 1500€	Forfaitaire	1 635.00€ TTC

### Lot 3 - Flotte automobile et risques annexes

Société retenue	Option de garantie souscrite	Franchises retenues	Montant de la prime
SMACL	Tous risques pour tous les véhicules	Véhicules <3.5t et engins < 1.5t : 200€ Véhicules > 3.5t, Engins > 1.5t, tracteurs remorques : 500€ Cyclos : 75€	17 057.95€ TTC
	Marchandises transportées	Néant	359.90€ TTC
	Auto-mission collaborateurs	Contrat de 1 <sup>ère</sup> ligne	627.97€ TTC
	Tous risques engins - bris de machine	500€	2 199.11€ TTC

Ces cotisations (primes) varient annuellement, conformément aux stipulations du marché, en fonction de l'évolution des indices référencés (FFB pour les polices « dommages aux biens » et « responsabilité » et SRA pour la police « flotte automobile ») et en fonction de l'évolution des bases de calcul (entrées/sorties de biens du patrimoine, évolution de la masse salariale, etc.).

Considérant que l'année 2023 a été marquée par une sinistralité exceptionnelle de par son intensité et son caractère multifactoriel qui ont engendré une augmentation conséquente des dépenses exposées par la SMACL : Emeutes et Mouvements Populaires d'ampleur sur l'ensemble du territoire, un séisme touchant de multiples collectivités et une multitude d'événements climatiques importants de fin d'exercice (fortes tempêtes et inondations touchant des départements entiers).

De surcroit, la sinistralité grandissante en lien avec les risques sociaux et le réchauffement climatique a pour conséquence la raréfaction des acteurs sur le marché de l'assurance des collectivités qui laissent nombre de collectivités sans couverture du fait d'une aggravation généralisée des risques.

Considérant que la situation actuelle est particulièrement tendue en France sur le secteur des assurances, que les collectivités ont de plus en plus de difficultés à trouver un assureur, et que cet ensemble a mené les pouvoirs publics à réagir par la mise en œuvre d'une mission sur l'assurabilité des collectivités territoriales en 2023 sous l'égide de 3 ministères (Economie, Transition écologique, collectivités territoriales et ruralité).

Considérant que le Code de la Commande Publique permet, dans des conditions strictement définies, de procéder en cours d'exécution à la modification d'un marché (article L.2194-1). Il prévoit notamment que le marché peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir (R.2194-5), jusqu'à 50% du montant initial du marché, pour la prise en compte de circonstances imprévisibles auxquelles doit faire face le titulaire.

Considérant les avenants conclus courant 2024 pour les 3 lots signés avec la SMACL, hors cotisation option RC engins de remontées mécaniques ;

Au vu de la situation exposée ci-dessus, la SMACL a envoyé une proposition d'avenant pour l'option RC engins de remontées mécaniques 2025 (lot 2), afin de prendre en compte ces évolutions qui ont des conséquences financières supplémentaires au regard du contrat initial.

Aussi, la SMACL propose de majorer la base de calcul de la prime de cette ligne au contrat comme suit :

### **Lot 2 - RC engins de remontées mécaniques 2025, majoration annoncée de 15 %**

Cette majoration sera appliquée sur nos cotisations dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre en date du 10 mars 2025,

Je vous propose

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec la SMACL les différents avenants (un par lot) au marché susvisé, ainsi que tout document associé. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte** la proposition susmentionnée.

## **3. DOMAINE & PATRIMOINE**

### **3.1 ACQUISITIONS**

#### **ACQUISITION PARCELLE ZC 103 À M. ET MME FOLLAIN**

**DÉLIB. 2025/023**

**Le 11 mars 2025, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	23
			Contre	0
			Abstention	0
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.		
Absents ayant donné pouvoir	3	Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY, Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE, M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
Absents	4	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mme Cécile CORPELET.		

<b>Date de la convocation</b>	5 mars 2025
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR
<b>Auxiliaire de séance</b>	Aurélie DERASSE
<b>Rapporteur</b>	Philippe VERMEERSCH

Le rapporteur expose

« Par délibération n° 2023/061 du 20 juin 2023, la Ville du Tréport a engagé des démarches visant à la régularisation cadastrale dans le cadre d'une procédure de délimitation du domaine public routier au droit des propriétés riveraines à la suite de travaux de voirie sur la Route de Dieppe (RD n°940),

Si certaines acquisitions ont d'ores et déjà pu être formalisées, ladite procédure nécessite encore l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZC n° 103, issue de la parcelle ZC 40, propriété de M. et Mme FOLLAIN Stéphane pour une superficie de 145 m<sup>2</sup>.

Le pôle d'évaluation domaniale de la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE), consulté à l'époque à titre informatif, a estimé la valeur vénale de certaines emprises à acquérir à 1 euro le m<sup>2</sup>. Il est proposé de fixer le prix d'achat de la parcelle ZC 103 à 2 euros le m<sup>2</sup>.

Aussi

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,

Vu l'article L1211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, et les articles L1311-9 et L1311-10 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État dans le cadre d'opérations immobilières,

Vu l'article L1212-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,

Vu le plan de division réalisé par le cabinet EUCLYD de la parcelle initialement cadastrée ZC 40 d'une contenance totale de 8ha 68a 79ca, établissant deux parcelles ZC 102 et ZC 103, d'une contenance respective de 8ha 67a 34ca et 1a 45ca ;

Considérant que pour une acquisition ne faisant pas partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à 180 000 €, un avis des Domaines n'est pas nécessaire,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une régularisation cadastrale, dans le cadre de la procédure de délimitation du domaine public routier rendue nécessaire par la réalisation de travaux de voirie Route de Dieppe,

Considérant l'intérêt public d'une telle acquisition foncière,

Je vous propose :

- **DE DÉCIDER** l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZC n° 103, propriété de M. & Mme Stéphane FOLLAIN, d'une superficie de 145 m<sup>2</sup>, au prix de 2 euros le m<sup>2</sup> nets vendeur, soit 290 € nets vendeurs ;
- **DE DIRE** que les frais relatifs à cette acquisition seront pris en charge par la Ville du Tréport ;
- **DE DIRE** que Maître SÉRÉ, notaire à Eu, participera pour le compte de la Ville du Tréport à la réalisation de la vente ;
- **D'AUTORISER M. le Maire**, ou son représentant, à poursuivre la réalisation de cette acquisition et signer tout document nécessaire. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

### 3.2 ALIÉNATIONS

#### CESSION DU CAMION AUSA M 300 H

**DÉLIB. 2025/024**

**Le 11 mars 2025, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	Pour	23
			Contre	0
			Abstention	0
<b>Nombre de présents</b>	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.		
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	3	Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY, Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE, M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
<b>Absents</b>	4	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mme Cécile CORPELET.		
<b>Date de la convocation</b>	5 mars 2025			
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR			
<b>Auxiliaire de séance</b>	Aurélie DERASSE			
<b>Rapporteur</b>	Nathalie VASSEUR			

Le rapporteur expose :

« La Ville du TRÉPORT dispose d'un parc diversifié d'engins, de poids lourds, de véhicules légers et d'équipements lui permettant d'exercer ses compétences dans des domaines variés tels que la propreté urbaine, la voirie et la circulation.

Compte tenu de l'ancienneté (bien acquis en 2013) et du nombre d'heures d'utilisation du petit camion 4X4 porte-outils AUSA M 300 H, la Ville du TRÉPORT a souhaité vendre, aux enchères, ce véhicule devenu obsolète.

Aussi, celui-ci a-t-il été mis en vente le 24 janvier dernier, par l'intermédiaire d'une plateforme de vente aux enchères en ligne mise en place par la société AGORASTORE.

À l'issue de cette procédure, le 14 février 2025, le prix de vente de ce véhicule a été fixé à 5 388 € TTC sur proposition de la société SAS LES 6 VIGNOBLES, 22 avenue René CASSIN - 32 310 VALENCE-SUR-BAÏSE.

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les éléments exposés ;

Je vous propose

- **D'APPROUVER** la cession du petit camion 4X4 porte-outils AUSA M 300 H à la société SAS LES 6 VIGNOBLES, au prix de 5 388 € TTC ;
- **D'AUTORISER** la sortie de l'actif dudit véhicule comme suit :

Désignation du véhicule	Date de mise en circulation	N° Inventaire	Prix de cession TTC	Valeur nette comptable
Petit camion AUSA M 300 H CQ 383 RY	12/02/2013	2013-0001/4	5 388 €	0 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à cette cession. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

## **6. LIBERTÉS PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE**

### **6.4 AUTRES ACTES RÉGLEMENTAIRES**

#### **RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA LUDOTHÈQUE**

**DÉLIB. 2025/025**

**Le 11 mars 2025, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	Pour	23
			Contre	0
			Abstention	0
<b>Nombre de présents</b>	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.		
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	3	Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY, Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE, M. Richard DENOON à M. Cédric MOMPACH.		

<b>Absents</b>	4	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mme Cécile CORPELET.
<b>Date de la convocation</b>	5 mars 2025	
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR	
<b>Auxiliaire de séance</b>	Aurélié DERASSE	
<b>Rapporteur</b>	Christine LAVACRY	

Le rapporteur expose

« Par délibération n° 2023/094 du 27 novembre 2023, le Conseil Municipal avait approuvé le règlement de fonctionnement modifié au 1<sup>er</sup> décembre 2023 de la Médiathèque municipale du TRÉPORT.

Considérant que la ludothèque permet, au sein de la structure de la Médiathèque, la mise à disposition du public d'activités ludiques en général, et de jeux en particulier ;

Considérant que, compte-tenu de sa spécificité et au regard des engagements pris par la Collectivité dans le cadre de son partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), il convient que ce service dispose de son propre règlement intérieur, en adéquation avec ses missions ;

Considérant que ledit règlement encadrera les conditions d'accès à la ludothèque et aux ressources mises à disposition des usagers, présentera l'offre de services et définira les règles de comportement et d'usage ayant vocation à s'appliquer au sein de ce service, dans le respect des orientations de la charte des ludothèques françaises ;

Je vous propose

- **D'APPROUVER** le règlement de fonctionnement de la ludothèque du TRÉPORT ;
- **DE PRENDRE ACTE** que ce règlement entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2025 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit règlement, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOPTE les propositions susmentionnées.**

## **7. FINANCES LOCALES**

### **7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES**

#### **BUDGET VILLE DU TRÉPORT - CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)**

**DÉLIB. 2025/026**

**Le 11 mars 2025, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	Pour	23
			Contre	0
			Abstention	0
<b>Nombre de présents</b>	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.		
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	3	Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY, Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE, M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
<b>Absents</b>	4	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mme Cécile CORPELET.		
<b>Date de la convocation</b>	5 mars 2025			
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR			
<b>Auxiliaire de séance</b>	Aurélié DERASSE			
<b>Rapporteur</b>	Laurent JACQUES			

Le rapporteur expose :

« Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 « Ville du TRÉPORT » ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 10 mars 2025 ;

Conformément à l'instruction comptable M57 ;

Par délibération n°2023/039 du 29 mars 2023, le Conseil Municipal a décidé de gérer, à compter du budget 2023, une partie des projets d'investissements pluriannuels de la ville en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

Cette procédure, prévue par les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permet à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Considérant que les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble

d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers ;

Considérant que le suivi des AP/CP de la Ville du Tréport est réalisé par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M57 et que les travaux réalisés en régie, pris en compte dans l'AP/CP, ne ressortent pas sur l'opération ;

Considérant que l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement ;

Considérant que les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires ;

Considérant que les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP ;

Considérant que toute autre modification de ces AP/CP doit également donner lieu à délibération du Conseil Municipal ;

Considérant le dernier tableau des AP/CP, ayant fait l'objet de la délibération n°2025/012 adoptée le 25 février 2025 ;

Considérant les investissements prévus en 2025 ;

Je vous propose

- **D'AUTORISER**, au titre de l'année 2025, la création d'une autorisation de programme (AP) correspondant aux dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à la mission de suivi-animation de la future Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) qui sera engagée par la commune, ainsi qu'aux subventions versées dans le cadre de ce dispositif ;
- **DE MODIFIER** le tableau de l'ensemble des autorisations de programme et crédits de paiement de la Ville du TRÉPORT comme suit :

Montant AP	Crédits de paiement (CP)						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<b>AP 2023-1 - Salle Omnisports (381)</b>							
<b>1 530 013,72 €</b>	104 108,37 €	1 211 079,68 €	214 825,67 €				
<b>AP 2023-2 - Église (321)</b>							
<b>545 244,26 €</b>	100 928,94 €	157 329,82 €	117 185,87 €	169 799,63 €			
<b>AP 2023-3 - Redimensionnement réseau pluvial (408)</b>							
<b>3 144 810,40 €</b>	35 030,99 €	989 737,88 €	624 469,53 €	680 812,00 €	814 760,00 €		
<b>AP 2023-4 - Funiculaire (409)</b>							
<b>424 171,20 €</b>	0,00 €	13 793,26 €	410 377,94 €				
<b>AP 2025-1 - OPAH-RU (426)</b>							
<b>1 060 118,00 €</b>			132 100,00 €	232 005,00 €	232 005,00 €	232 004,00 €	232 004,00 €
<b>6 704 357,58 €</b>	240 068,30 €	2 371 940,64 €	1 498 959,01 €	1 082 616,63 €	1 046 765,00 €	232 004,00 €	232 004,00 €

- **DE DIRE** que les dépenses relatives aux crédits de paiement 2025 seront inscrites au B.P. 2025 « Ville du TRÉPORT » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

M. le Maire présente la note brève et synthétique des budgets primitifs 2025.

M. le Maire précise que dans le budget annexe aires de camping-cars et notamment dans la section d'investissement, un emprunt de 80 000,49€ a été inscrit. Fait savoir qu'il ne sera vraisemblablement pas contracté. Indique qu'il s'agit d'un emprunt d'équilibre inscrit dans l'attente du versement des subventions (EDF, Département et Communauté de Communes, ...) pour la réalisation d'une nouvelle aire de camping-cars prévue sur le domaine CREVECOEUR dans le cadre de l'EPR2. Rappelle que cette aire sera réservée aux travailleurs du chantier permettant de conserver les autres aires pour les touristes. Ajoute qu'ainsi l'économie touristique mise en place ne sera pas menacée.

Précise que ces budgets correspondent au rapport d'orientations budgétaires débattu il y a 3 semaines.

**BUDGET VILLE DU TRÉPORT - BP 2025****DÉLIB. 2025/027**

**Le 11 mars 2025, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	Pour	23
			Contre	0
			Abstention	0
<b>Nombre de présents</b>	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.		
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	3	Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY, Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE, M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
<b>Absents</b>	4	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mme Cécile CORPELET.		
<b>Date de la convocation</b>	5 mars 2025			
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR			
<b>Auxiliaire de séance</b>	Aurélié DERASSE			
<b>Rapporteur</b>	Laurent JACQUES			

Le rapporteur expose :

« Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 « Ville du TRÉPORT » ;

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires approuvé en conseil municipal le 25 février 2025 ;

Considérant la présentation du Budget Primitif « Ville du TRÉPORT » pour l'année 2025 en commission plénière le 10 mars 2025 ;

Conformément à l'instruction comptable M 57 ;  
Je vous propose

- **D'APPROUVER** l'équilibre du Budget Primitif « Ville du TRÉPORT » pour l'année 2025 comme suit :

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	18 952 296,00 €	18 952 296,00 €
INVESTISSEMENT	10 058 961,00 €	10 058 961,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 011 257,00 €</b>	<b>29 011 257,00 €</b>

- **DE CHARGER** et de **DONNER au Maire** tout pouvoir d'exécuter le Budget Primitif 2025 ;
- **DE DONNER DÉLÉGATION au Maire** pour réaliser des virements de crédits entre chapitres budgétaires dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

**BUDGET AIRES DE CAMPING-CARS - BP 2025****DÉLIB. 2025/028**

**Le 11 mars 2025, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	Pour	23
			Contre	0
			Abstention	0
<b>Nombre de présents</b>	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.		
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	3	Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY, Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE, M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
<b>Absents</b>	4	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mme Cécile CORPELET.		
<b>Date de la convocation</b>	5 mars 2025			
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR			
<b>Auxiliaire de séance</b>	Aurélie DERASSE			
<b>Rapporteur</b>	Laurent JACQUES			

Le rapporteur expose :

« Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 « Aires de Camping-cars » ;

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires approuvé en conseil municipal le 25 février 2025 ;

Considérant la présentation du Budget Primitif « Aires de Camping-cars » pour l'année 2025 en commission plénière le 10 mars 2025 ;

Conformément à l'instruction comptable M4 ;

Je vous propose

- **D'APPROUVER** l'équilibre du Budget Primitif « Aires de Camping-cars » pour l'année 2025 comme suit :

**DÉPENSES****RECETTES**

EXPLOITATION	675 156,00 €	675 156,00 €
INVESTISSEMENT	1 047 044,00 €	1 047 044,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 722 200,00 €</b>	<b>1 722 200,00 €</b>

- **DE CHARGER** et de **DONNER au Maire** tout pouvoir d'exécuter le Budget Primitif « Aires de Camping-cars » 2025. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

### BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT - BP 2025

**DÉLIB. 2025/029**

**Le 11 mars 2025, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	Pour	23
			Contre	0
			Abstention	0
<b>Nombre de présents</b>	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.		
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	3	Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY, Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE, M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
<b>Absents</b>	4	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mme Cécile CORPELET.		
<b>Date de la convocation</b>	5 mars 2025			
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR			
<b>Auxiliaire de séance</b>	Aurélié DERASSE			
<b>Rapporteur</b>	Laurent JACQUES			

Le rapporteur expose :

« Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 « Parcs de Stationnement » ;

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires approuvé en conseil municipal le 25 février 2025 ;

Considérant la présentation du Budget Primitif « Parcs de Stationnement » pour l'année 2025 en commission plénière le 10 mars 2025 ;

Conformément à l'instruction comptable M4 ;  
 Je vous propose

- **D'APPROUVER** l'équilibre du Budget Primitif « Parcs de Stationnement » pour l'année 2025 comme suit :

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
EXPLOITATION	324 808,00 €	324 808,00 €
INVESTISSEMENT	260 766,00 €	260 766,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>585 574,00 €</b>	<b>585 574,00 €</b>

- **DE CHARGER** et de **DONNER au Maire** tout pouvoir d'exécuter le Budget Primitif « Parcs de Stationnement » 2025. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte** les propositions susmentionnées.

## 7.2 FISCALITÉS

### FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX 2025

**DÉLIB. 2025/030**

Le 11 mars 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	23
			Contre	0
			Abstention	0
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.		
Absents ayant donné pouvoir	3	Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY, Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE, M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		

<b>Absents</b>	4	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mme Cécile CORPELET.
<b>Date de la convocation</b>	5 mars 2025	
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR	
<b>Auxiliaire de séance</b>	Aurélié DERASSE	
<b>Rapporteur</b>	Laurent JACQUES	

Le rapporteur expose :

« Le vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale des collectivités territoriales doit intervenir avant le 15 avril de chaque année. Ce vote s'appuie sur l'état fiscal n°1259 transmis par les services fiscaux de l'État.

Cet état retrace les bases prévisionnelles des impositions directes locales :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB),
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB),
- La taxe d'habitation (TH).

À la suite de la réforme fiscale supprimant la taxe d'habitation, la commune gardera uniquement la main sur le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants.

L'engagement pris de ne pas augmenter les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pendant toute la durée du mandat a été rappelé le 25 février dernier à l'occasion de la présentation du rapport d'Orientations Budgétaires pour 2025.

Je vous propose

- **DE MAINTENIR** en 2025 les taux d'imposition de fiscalité directe locale comme suit :
  - **Taxe foncière sur les propriétés bâties :** **51,89 %**
  - **Taxe foncière sur les propriétés non bâties :** **40,87 %**
  - **Taxe d'habitation sur résidences secondaires et logements vacants :** **20.11 %**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte la proposition susmentionnée.**

M. le Maire rappelle que si le Gouvernement n'imposait pas les 4 ou 5 hold-up sur le budget de la Ville, la municipalité aurait pu baisser de 9% la fiscalité sur le foncier des administrés.

## 7.5 SUBVENTIONS

### SUBVENTIONS 2025 - CCAS

**DÉLIB. 2025/031**

**Le 11 mars 2025, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	Pour	23
			Contre	0

			Abstention	0
<b>Nombre de présents</b>	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.		
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	3	Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY, Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE, M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
<b>Absents</b>	4	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mme Cécile CORPELET.		
<b>Date de la convocation</b>	5 mars 2025			
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR			
<b>Auxiliaire de séance</b>	Aurélié DERASSE			
<b>Rapporteur</b>	Rachid CHELBI			

Le rapporteur expose :

« Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R123-25 du Code de l'action sociale et des familles énumérant les recettes du CCAS ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 janvier 2025 ;

Vu la délibération n°2025/015 du 25 février 2025 portant acompte sur subvention 2025 au CCAS ;

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif ;

Considérant que le CCAS met en œuvre la politique sociale de la Ville et qu'au titre de sa mission obligatoire, il se doit de garantir à tous les publics fragilisés un égal accès à la solidarité publique et aux droits sociaux ;

Considérant les missions qui lui sont confiées en matière de service d'aide à la personne, pour le maintien des personnes âgées ou vulnérables, à leur domicile ;

Considérant que pour accomplir ses missions, le CCAS sollicite l'attribution de subventions d'équilibre pour ses budgets, à hauteur de 152 000€, réparties comme suit :

Budget M22	Service aides à domicile	132 000€
Budget M57	Actions sociales	20 000€

Je vous propose

- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions d'équilibre au CCAS au titre de l'année 2025 pour les montants suivants :

Budget M22	Service aides à domicile	132 000€
------------	--------------------------	----------

Budget M57	Actions sociales	20 000€
------------	------------------	---------

- **DE DIRE** que ces subventions pourront éventuellement être réévaluées en cours d'exercice 2025 ;
- **DE PRÉVOIR l'inscription des crédits** au budget principal de la Ville, exercice 2025, chapitre 65, article 657363 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

**DÉLIB. 2025/032**

**Le 11 mars 2025, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	
			Contre	
			Abstention.s	
<b>Nombre de présents</b>	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.		
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	3	Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY, Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE, M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
<b>Absents</b>	4	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mme Cécile CORPELET.		
<b>Date de la convocation</b>	5 mars 2025			
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR			
<b>Auxiliaire de séance</b>	Aurélié DERASSE			
<b>Rapporteur</b>	Nathalie VASSEUR			

Le rapporteur expose

« Le mercredi 22 janvier 2025, la Commission des Finances s'est réunie afin d'étudier les propositions de subventions aux associations pour l'année 2025.

Les demandes de subvention ont été examinées afin de vérifier la complétude des dossiers déposés par les associations et de prendre connaissance des montants demandés en tant que :

- Subventions de fonctionnement,
- Subventions dites « conditionnelles » pour une animation ponctuelle précise, qui ne seront versées que lorsque l'animation sera réalisée.

Deux tableaux annexés à la délibération récapitulent l'ensemble des subventions à verser pour l'année 2025.

Je vous propose donc :

- **D'APPROUVER** les subventions inscrites dans ces 2 tableaux,
- **DE DIRE** que les élus, membres de bureau ou de conseil d'administration d'associations, ne prendront pas part au vote,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à l'article 65748 du budget primitif de la Ville,
- **DE PROCÉDER** au versement des subventions de fonctionnement dès le vote du budget primitif,
- **DE PROCÉDER** au versement des subventions dites « conditionnelles » dès lors que l'animation sera réalisée. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après avoir examiné les tableaux joints à la présente, et après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE les propositions susmentionnées, à la majorité,**
  - Pour l'association Sensation Large : ne prennent pas part au vote :  
Messieurs Jean-Jacques LOUVEL, Christophe DUCHAUSSOY, Rachid CHELBI et Jean-Luc VINCENT

Nombre de membres	En exercice	27
	Présents	20
	Procurations	3
	Votants	23
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :
Contre :		0
Abstentions :		4

- Pour l'association Espace social et culturel l'Ancre : ne prennent pas part au vote :  
Madame Christine LAVACRY, Messieurs Laurent JACQUES, Jean-Jacques LOUVEL et Rachid CHELBI

Procuration de Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY n'est pas prise en compte

Nombre de membres	En exercice	27
	Présents	20
	Procurations	3
	Votants	23
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :
Contre :		0
Abstentions :		5

- Pour l'AST Football : ne prend pas part au vote : Madame Audrey LAVACRY

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	3	
	Votants	23	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	22
		Contre :	0
Abstention :		1	

- Pour l'UAST Comité directeur : ne prend pas part au vote : Madame Anne-Marie TRÉPÉ

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	3	
	Votants	23	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	22
		Contre :	0
Abstention :		1	

- Pour le Tréport festif : ne prend pas part au vote : Monsieur Jean-Pierre BOIMARE

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	3	
	Votants	23	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	22
		Contre :	0
Abstention :		1	

- **APPROUVE les propositions susmentionnées, à l'unanimité,**

- Pour les autres subventions :

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	3	
	Votants	23	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	23
		Contre :	0
Abstention :		0	

## 7.10 DIVERS

### VALORISATION DES MOYENS MATÉRIELS ET LOGISTIQUES MIS À DISPOSITION DES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES - MODIFICATION

**DÉLIB. 2025/033**

**Le 11 mars 2025, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	Pour	23
			Contre	0
			Abstention	0
<b>Nombre de présents</b>	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe		

		DUCHAUSSOY, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	3	Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY, Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE, M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.
<b>Absents</b>	4	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mme Cécile CORPELET.
<b>Date de la convocation</b>	5 mars 2025	
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR	
<b>Auxiliaire de séance</b>	Aurélié DERASSE	
<b>Rapporteur</b>	Nathalie VASSEUR	

Le rapporteur expose

« Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la valorisation des moyens logistiques mis à disposition des associations et autres organismes est effectuée chaque année.

Ces éléments sont communiqués aux associations, au titre d'avantages en nature, dans le même temps que l'information qui leur est donnée quant aux subventions de fonctionnement et pour des animations ponctuelles ayant été votées par le conseil municipal.

Servent à déterminer la valeur annuelle des moyens logistiques, les coûts de fonctionnement et charges de personnel de l'exercice N-1.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser la valeur des moyens logistiques au regard des coûts de fonctionnement et charges de personnel de l'exercice N-1 ;

Je vous propose

- **DE FIXER** les nouvelles valeurs des moyens logistiques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, selon le tableau annexé à la présente délibération ;
- **DE RAPPELER** que le champ d'application de la mise à disposition gratuite de moyens logistiques concerne les associations locales ou ayant un intérêt local, social, humanitaire ou patriotique, ainsi que les C.E. dont le siège social est établi au TRÉPORT ;
- **DE DIRE** que les valeurs fixées seront actualisées par nouvelle délibération du conseil municipal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

## **8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES**

### **8.1 ENSEIGNEMENT**

#### **CONVENTION CREL 2024/2025**

**DÉLIB. 2025/034**

**Le 11 mars 2025, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	Pour	23
			Contre	0
			Abstention	0
<b>Nombre de présents</b>	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.		
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	3	Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY, Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE, M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
<b>Absents</b>	4	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mme Cécile CORPELET.		
<b>Date de la convocation</b>	05 mars 2025			
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR			
<b>Auxiliaire de séance</b>	Aurélié DERASSE			
<b>Rapporteur</b>	Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON			

Le rapporteur expose :

« À la suite de la dissolution du syndicat de gestion du collège Rachel Salmona au 31 décembre 2013 et à la dernière réunion de syndicat en date du mercredi 16 octobre 2013, les élus des communes constituant le Syndicat de Gestion du Collège ont décidé de signer un contrat de réussite éducative local.

Le C.R.E.L. permet d'une part d'organiser les activités éducatives obligatoires et d'autre part d'encourager la mise en œuvre d'activités et de projets éducatifs propices à développer la réussite, la curiosité, la pratique, la mobilité et l'ouverture d'esprit des collégiens. Il aidera aussi au développement des activités physiques et sportives en participant au financement de l'association sportive UNSS.

Le C.R.E.L. fait l'objet d'une convention annuelle entre le collège et les sept communes qui constituaient le Syndicat de Gestion.

Un premier projet de convention au titre de l'année 2024/2025 avait été soumis auxdites communes. Il prévoyait les demandes de participation suivantes :

- Au titre du CREL Collège : 13 000 €
- Au titre du CREL UNSS : 1 800 €
- Au titre du matériel infirmier : 800 €

Calculées au prorata du nombre d'élèves scolarisés au collège Rachel Salmona, à savoir :

- LE TRÉPORT	37.91%
- CRIEL-SUR-MER	18.68%
- FLOCCUES	7.42%
- PETIT-CAUX	15.38%
- SAINT-RÉMY	7.97%
- TOUFFREVILLE	3.02%
- ÉTALONDES	9.62%

Soit un total pour la Ville du Tréport de 5 913.96 €

Considérant la liquidation comptable du syndicat du collège Rachel Salmona et le reversement de la somme de 8 400,44 euros au profit du collège Rachel Salmona, au titre du CREL, il a été demandé la révision du projet de convention pour l'année scolaire 2024/2025 afin de tenir compte de l'attribution de ce montant.

La participation recalculée de la Ville du Tréport s'établit ainsi à 2 729,35 €.

Aussi, je vous propose :

- **D'APPROUVER** le principe de participation au titre du CREL pour l'année 2024/2025, déduction faite du reversement du solde de trésorerie du syndicat du collège Rachel Salmona dissous au profit du collège Rachel Salmona ;
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire** ou son représentant à signer la convention à intervenir avec le chef d'établissement du collège Rachel Salmona pour l'année scolaire 2024/2025 et tout avenant s'y rattachant ;
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits budgétaires seront inscrits à l'article 6281 du BP 2025 ».

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE les propositions susmentionnées.**

Le Maire remercie le conseil municipal pour le vote, à l'unanimité, de l'ensemble des délibérations. Tient à féliciter une nouvelle fois les services administratifs et techniques pour avoir permis le vote des budgets au 11 mars. Explique que c'est le dénouement d'un long processus commencé en octobre 2024 avec le retour des commissions, la réception des devis et le travail administratif et comptable qui a suivi. Estime que la Ville peut se féliciter d'être une des premières communes à voter son budget à cette date.

Pense que c'est important pour une station balnéaire comme celle du Tréport où les travaux durant la période estivale, avec une affluence certaine, sont très limités pour éviter la gêne.

En approuvant ses budgets tôt, la municipalité peut engager des travaux avant la saison et continuer à embellir la ville.

Profite de l'occasion pour rappeler l'organisation de la cérémonie de remise de médaille de l'ordre du mérite maritime samedi matin à Bruno Fortini.

## QUESTIONS ORALES

Lève la séance à 19h40.

**Signature du secrétaire de séance**



**Signature du Maire**